



Réunion du Conseil Municipal du 6 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 décembre à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 28/11/2017

Présents : Mesdames Claudine COURT, Ginette KANOU, Thérèse RICHARD, Gisèle MELONI, Rose Marie BREUILLAUD, Stéphanie GARNIER, Nadège OLLIER.

Messieurs Michel GIRAUD, René HRYNIOW, André TARDY, Emmanuel DIDIER, Bernard JARDY.

Absents excusés : Guy Beau (pouvoir à Stéphanie Garnier), Isabelle Baptiste (pouvoir à Nadège Ollier)

Secrétaire : Stéphanie Garnier

1- Approbation des comptes rendus des séances précédentes.

Madame le Maire rappelle les tarifs appliqués en 2017 et indique qu'il y a lieu de fixer les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour le cimetière : une proposition sera faite pour récupérer l'emplacement de 3 concessions à l'abandon.

Dans l'ancien columbarium 3 cavurnes ont été utilisées et dans le nouveau 2 cavurnes ont été vendues.

2- Tarifs communaux pour l'année 2018 :

CONCESSIONS CIMETIERE ET COLUMBARIUM

1. CIMETIERE

30 ans	103€ le m2
15 ans	71€ le m2

2. COLOMBARIUM

10 ans	257€
15 ans	360€
Jardin du souvenir	51€

3. SALLE DES FETES

Petite salle	220€
Grande salle	450€
Apéritif ou Assemblées Générales	250€

- Une caution de 900€ par chèque bancaire sera demandée lors de la réservation.
- Possibilité de faire effectuer le nettoyage pour les assemblées générales au tarif de 50€.
- Si les lieux sont laissés sales (à l'appréciation de la personne en charge de l'état des lieux), un nettoyage à 50€ sera facturé.
- En cas d'annulation de la location moins de 30 jours avant la date retenue, la moitié de la valeur de location sera encaissée.
- Pour les associations du village, la salle sera mise à disposition au tarif de 50 € (pour participation aux frais de fonctionnement des locaux) pour les 3 premières manifestations à but lucratif dans l'année. A partir de la 4^{ème} la location sera facturée à ½ tarif soit 225 €. En cas d'annulation moins de 30 jours avant la date retenue,

comme pour les particuliers, la moitié de la valeur de location sera encaissée, soit 25 € pour les trois premières manifestations et 112.50 € à partir de la 4^{ème}.

Madame le maire propose de laisser les jetons de chauffage à 3.50 € pour la salle des sports.

Une facturation sera effectuée à la famille qui a perdu les clés de la salle des fêtes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs 2018.

3- Indemnité de conseil au percepteur.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en application des arrêtés interministériels en cours, une indemnité de conseil peut être allouée au comptable du Trésor.

Madame le Maire demande au Conseil de fixer le taux de cette indemnité sachant que 100 % correspondent à 409.35 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité d'accorder à Monsieur FRECON, receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100 %, correspondant à 423.29€.

4- Demande d'aides diverses :

Subvention de Solidarité : Mme le Maire rappelle que chaque année le Département accompagne les communes dans la réalisation de leurs projets par le biais de subventions.

Madame le Maire propose d'inscrire les petits travaux investissements ou entretien (exemple : proposition structure jeu et remplacement tables et bancs extérieurs fixés au sol, réfection mur salle des fêtes) dans le cadre des demandes de subvention d'enveloppe départementale de solidarité d'un montant de 7000 euros.

Subvention territoriale : Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la sécurisation piétonne le long de la RD 105, après avoir acquis une bande de terrain, il est souhaitable d'aménager un trottoir de taille réglementaire. Le projet nécessite la démolition et la reconstruction d'un mur de clôture. L'ensemble des travaux est estimé à la somme de 73 540 euros TTC.

En projet : l'avenir de la petite gare d'une superficie de 50 m² en logement avec Bâtir et Loger, et le projet sur les deux maisons Cognet au Centre Bourg.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subventions et à signer tous les documents nécessaires.

5- Budget Pôle ressources :

Madame le Maire explique au Conseil Municipal :

25 enfants sur 118 élèves de la commune ont vu le psychologue scolaire ainsi que l'institutrice spécialisée.

Le psychologue a effectué 5 tests/an d'une valeur de 20 € le test.

Le logiciel pour effectuer ces tests a été pris en charge par Feurs et Montrond.

L'institutrice spécialisée a besoin de matériel. L'école s'engage à prêter du matériel.

Une subvention exceptionnelle sera allouée pour l'achat de matériel et test. Un justificatif de facture sera réclamé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'allocation d'une subvention exceptionnelle de 100 € pour l'achat de matériel et de test.

6 - Dénomination des voies des lotissements :

Madame le Maire explique la complexité de changer la dénomination de ces lotissements.

Aussi il pourrait être envisagé de ne pas changer les noms et d'attribuer simplement des numéros.

Après délibération du Conseil Municipal il a été décidé à l'unanimité que les noms seraient inchangés et que des numéros seraient attribués.

7 - Présentation du schéma de mutualisation Loire Forez

Agglomération :

Nous attendons les premiers bilans pour faire une analyse sur la mutualisation malgré une convention sécurisée.

8- Modifications des rythmes scolaires

Madame le Maire explique au conseil municipal :

Un sondage a été fait par les parents d'élèves délégués à 84 % pour la semaine à 4 jours. Le conseil d'école du 13 novembre 2017 s'est prononcé comme suit :

9 personnes seraient pour le retour à la semaine de 4 jours, 3 contre et 2 abstentions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le retour à la semaine de 4 jours.

Une réunion avec la mairie, l'école, la cantine, le centre de loisirs est en préparation pour discuter des horaires pour la rentrée 2018.

Le Conseil Municipal souhaiterait que les cours commencent à 8 h 30 et se terminent à 16 h 30 avec une pause déjeuner de 2 heures.

9 - Conventions diverses :

-départ à la retraite de Monique Montel prévu pour le 1/10/2018 ou le 01/01/2019. Son dossier est à l'étude.

Mise à disposition du personnel communal pour l'entretien des voies. Un titre de recettes est émis pour la somme de 1 005,89 €.Remboursement sur l'année 2017.

10-Décisions modificatives :

Pour régler la facture du SIEL, amortissements et régularisation, attribution de compensation nous devons changer l'imputation comptable suivante :

- Diminution de 4412.00 € du compte 615-228
- Augmentation du compte 68-11 pour la somme de 1776.00 €
- Augmentation du compte 673 pour la somme de 2636.00 €

Pour régulariser le chapitre 12 nous devons faire la décision modificative suivante :

- Diminution du compte 615-221 de 6000 €
- Augmentation 6451 de 6000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative.

11- Questions diverses :

Eclairage :

Déconnexion des lampes : lotissement Grataloup – lotissement du Gand – Lotissement La terrasse

Extinction de plusieurs lampes (1 sur le Canal + 1 place des Marronniers)

Ajout d'un éclairage « lotissement La Terrasse »+ 1 « lotissement le Cerizet »

Déplacement d'un lampadaire « Lotissement Grataloup »

Salle des sports :

Accord de la municipalité pour mettre des panneaux publicitaires à l'intérieur de la salle.

Un accord a été trouvé entre le badminton, le basket et le foot pour l'utilisation de la salle des sports le vendredi soir. Il est rappelé que le foot peut utiliser la salle 1 heure par semaine.

Il faut refaire des jeux de clés.

Salle des Fêtes :

Il manque un groom sur la porte d'entrée afin que celle-ci se referme toute seule.

Il faut modifier le rail de la porte coulissante de la cuisine.

Centre de Loisirs Les Chambons :

Ils ont un problème suite à l'arrêt des contrats aidés.

Il y a un dysfonctionnement sur la poignée du portail ainsi qu'avec la sonnette (prévoir un changement de piles)

Les Chambons désireraient un panneau d'affichage plus grand.

Le Centre de Loisirs se fera cet été sur la commune de Boisset les Montrond.

Rencontre RAM :

Celui-ci est très apprécié sur la commune. Un marque page est en cours d'élaboration et sera ajouté à la pochette des nouveaux arrivants.

Le Conseil Municipal est d'accord pour renouveler les interventions du relais assistance maternelle (RAM) sur la commune l'année prochaine.

Vœux 2018 :

La réception pour les vœux de la commune se tiendra le 12 janvier 2018 à 19 heures.

Nadège Ollier s'occupe des cartes de vœux.

Une invitation sera envoyée aux nouveaux habitants. La plaquette de la commune leur sera distribuée.

Prochain conseil le mercredi 31 janvier 2018 à 20H. La séance est levée à 22 heures trente minutes.